

CRÉDOC

CONSOMMATION et MÔDES DE VIE

ISSN 0295-9976

N° 91 – 20 octobre 1994

Les produits financiers trop mal connus des Français

Une nouvelle épargne-retraite devra combiner souplesse et sécurité

Franck Berthuit, Georges Hatchuel

SICAV, actions, obligations, PEA, FCP...

La part des valeurs mobilières au sein des placements des ménages a plus que doublé au cours des quinze dernières années. Succès financier, mais relatif échec populaire : seul un quart des Français en possède et la moitié n'a au mieux qu'un ou deux éléments de patrimoine, souvent un Livret A ou Bleu.

A la demande de l'Association Française des Banques, le CRÉDOC a réalisé une étude sur l'image que les Français ont des différents placements.

Elle montre que la population reste très attachée à l'immobilier pour la « sécurité » et au livret d'épargne pour sa « commodité ».

Dans ce contexte, le projet d'incitation à l'épargne-retraite, de plus en plus d'actualité, devra avoir des atouts substantiels pour convaincre de l'exigence d'un effort durable. En effet, si cette épargne-retraite semble bien « s'intégrer » a priori dans l'esprit des Français, et même dans les actes de certains d'entre eux, elle risque, dans les faits, de se heurter à leur logique actuelle d'épargne.

Des rendements qui pourraient avoir plus de succès

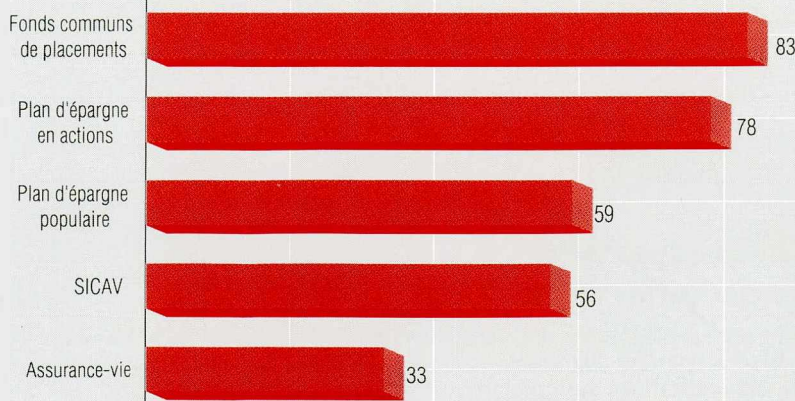
Depuis le milieu des années soixante-dix, les produits financiers nouveaux, les avantages fiscaux, l'évolution des performances, les privatisations... ont contribué à la recomposition des patrimoines des particuliers. La part de l'immobilier et des terres, de même que celle de l'épargne bancaire « classique », livrets d'épargne, comptes à terme, se sont réduites. A l'opposé, les placements en assurance-vie et en valeurs mobilières ont augmenté. Les performances relatives des divers placements justifient cette réaffectation des patrimoines. De 1980 à 1992, déduction faite de la hausse des prix, la performance des

actions, dividendes et plus-values, a été de 11,5 % en moyenne par an et celle des obligations de 7 %. Dans le même temps, les logements de rapport « plafonnent » à 2 % et les livrets d'épargne offrent un rendement nul.

Ces transferts « judicieux » dans le patrimoine des ménages ne signifient pourtant pas que les Français sont des gestionnaires avisés. D'abord tous ne possèdent pas de produits d'épargne. Ensuite, l'analyse financière et la pratique boursière restent l'apanage d'un nombre encore réduit de nos concitoyens. Malgré l'étiquette de « placement miracle » (bon rendement et liquidité) dont ont bénéficié les SICAV entre 1988 et 1992, « seuls » 18 % des Français en possèdent, personnellement ou avec leur conjoint. Les performances

Des produits financiers inconnus du grand public

Proportion de Français qui disent mal connaître...
en %



Source : CRÉDOC-AFB, 1994

des valeurs mobilières pour l'année 1993 (30 % pour les actions, 18 % pour les obligations) ont laissé de marbre la majeure partie de la population : 10 % des Français possèdent des actions, 5 % des obligations. Dans le même registre, 8 % des Français ont un Plan d'Épargne en Actions et 4 % des Fonds Communs de Placements. Le monde financier et boursier reste donc opaque pour une bonne partie de la population.

Cela se traduit par une connaissance assez faible de certains placements récents ou encore peu diffusés, par une image des produits financiers que ne corroborent pas toujours les faits et par une attirance « ancestrale » à l'égard du livret d'épargne et de l'immobilier.

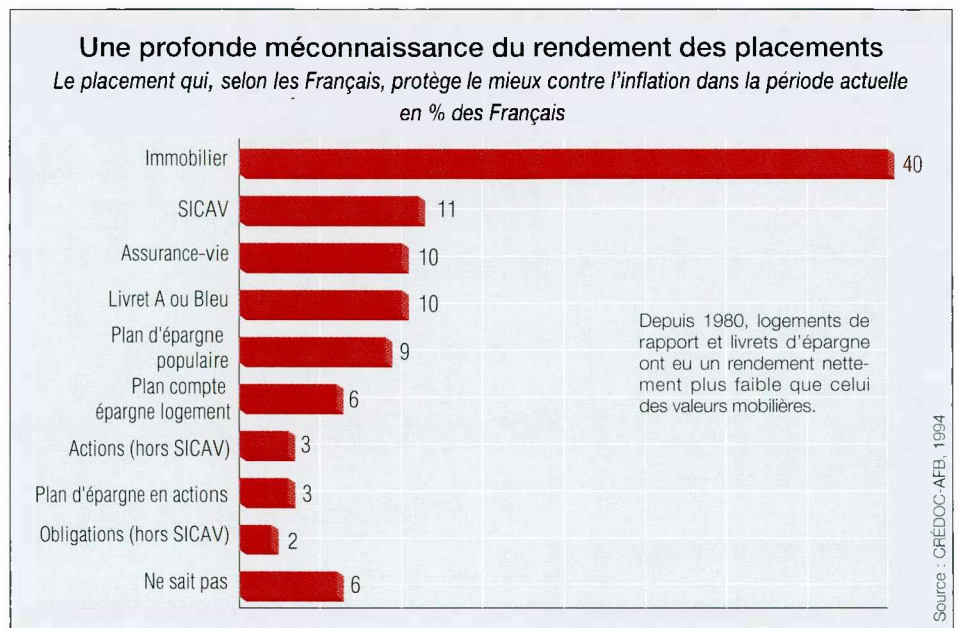
Des placements mal connus

L'assurance-vie semble correctement connue par les Français : 36 % en possèdent, eux-mêmes ou avec leur conjoint, et 31 % déclarent bien connaître ce placement bien qu'ils ne soient pas « assurés » sur la vie. Pour les SICAV comme pour le Plan d'Épargne Populaire, bien qu'importante, la proportion de ceux qui possèdent ou qui connaissent bien ces produits ne dépasse pas la majorité : 56 % à 59 % des Français déclarent ne pas les connaître. Deux autres produits sont très mal connus : 78 % des Français ne connaissent pas très bien ou pas du tout le PEA et 83 % ne connaissent pas les Fonds Communs de Placements.

Les Français qui connaissent le mieux ces produits financiers sont presque toujours les mêmes. Ce sont, en fait, ceux qui ont de « l'argent à placer » : des retraités, des actifs qui font actuellement des placements pour leur retraite ou qui en ont déjà fait, des quadra et quinquagénaires, des cadres supérieurs (et, dans une moindre mesure, des membres de professions intermédiaires), des individus au revenu personnel supérieur à 10 000 francs par mois, des diplômés du bac ou de l'enseignement supérieur. L'assurance-vie est visiblement moins sensible au niveau d'études, les non-diplômés étant aussi nombreux à bien connaître ce produit que les diplômés. Le Plan d'Épargne Populaire atteint un bon score de notoriété auprès des travailleurs indépendants. Enfin, les Fonds Communs de Placements sont mieux connus par les hommes (20 %) que par les femmes (14 %).

La disponibilité comme premier critère de choix

Pour les Français, un placement doit être, en premier lieu, disponible rapidement : 40 % d'entre eux citent ce critère comme le plus important lorsqu'ils ont à choisir un placement. La disponibilité est un avantage plus important encore aux yeux des re-



traités : les « échéances » sont naturellement plus courtes et leurs projets ne s'inscrivent plus dans la durée. En second lieu, un placement doit pouvoir prendre de la valeur : il s'agit du premier critère de choix pour 22 % des Français.

Les autres critères – souplesse de constitution, protection contre l'inflation, économie d'impôts et droits de succession – apparaissent donc moins essentiels, l'avantage en matière de droits de succession étant celui auquel les Français accordent, dans leurs déclarations, le moins d'importance. Mais les personnes de plus de 60 ans y sont, logiquement, un peu plus sensibles.

La disponibilité prend aussi une importance croissante avec l'âge. A l'inverse, le potentiel de valorisation du placement est surtout une préoccupation des plus jeunes. Le niveau d'études n'est d'ailleurs pas sans influence : les non-diplômés affichent un fort attachement à la disponibilité alors que les diplômés du bac et du supérieur font un peu plus souvent attention à la souplesse de constitution des placements qu'ils choisissent.

La pierre : une image qui reste bonne malgré un faible rendement

Disponibilité, capacité à prendre de la valeur, souplesse de constitution, tels sont les critères auxquels les Français font le plus attention quand ils choisissent un placement. Mais quels sont les produits qui correspondent le mieux à chaque critère ? En réalité, l'image que les Français ont des placements trahit un regard partiellement novice qu'il faut rapprocher de la méconnaissance des produits financiers nouveaux ou peu diffusés et de la méfiance profonde de nos concitoyens envers la bourse.

Ainsi, l'immobilier représente, pour 40 % des Français, le placement qui protège le mieux contre l'inflation. Les SICAV figurent au second rang, citées par seulement 11 % des Français ; les actions, en particulier, se situent dans les derniers rangs du classement. Quand il s'agit de désigner le place-

La disponibilité : premier critère de choix d'un placement

en %

	Ensemble des Français	Dont :	
		Français de - de 30 ans	Français de 60 ans et +
Un placement doit être disponible rapidement	39,7	32,1	49,2
Un placement doit pouvoir prendre de la valeur	21,7	33,7	13,7
Un placement doit pouvoir être souple à constituer	13,0	10,6	12,6
Un placement doit protéger contre l'inflation	12,1	10,5	11,7
Un placement doit permettre au souscripteur de faire des économies d'impôts	7,8	7,9	7,4
Un placement doit présenter des avantages en matière de droits de succession	5,6	5,2	5,4
Ne sait pas	0,1	-	-
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : CRÉDOC-AFB, 1994

ment qui offre la meilleure rentabilité financière à long terme, c'est encore l'immobilier qui se détache assez nettement (28 % contre 13 % pour les SICAV).

Au registre de la disponibilité et de la souplesse, les avis sont très tranchés et portent au pinacle le livret A, ou Bleu. Pour 59 % des Français, ce placement est le plus rapidement disponible et, pour 53 % le plus souple à constituer. Les retraités ont un avis plus radical : 70 % estiment que le livret A est le placement le plus rapidement disponible et c'est pour 61 % le plus souple à constituer.

L'aspect successoral conduit à des réponses moins contrastées que dans les cas de figure précédents. L'assurance-vie devance là, d'une courte tête, l'immobilier : 29 % des Français désignent le premier comme le placement le plus avantageux à transmettre à ses héritiers, contre 23 % pour le second. Enfin, pour un Français sur cinq, c'est l'assurance-vie qui représente, dans la période actuelle, le placement le plus intéressant fiscalement pour le souscripteur. Le livret A arrive immédiatement derrière (16 %), suivi par le Plan d'Épargne Populaire (11 %) qui réalise son meilleur « score » sur ce critère de choix.

Dans l'univers des placements, les Français opèrent donc trois mariages : la commodité pour le livret A (disponibilité rapide des fonds et souplesse de constitution), la performance pour l'immobilier (meilleure rentabilité sur le long terme et meilleure protection contre l'inflation), les avantages fiscaux pour l'assurance-vie (avantages pour le souscripteur et pour les héritiers).

L'incontournable livret d'épargne

Critère de choix et image des placements permettent de dresser le palmarès des placements préférés des Français. Le Livret A garde le devant de la scène. L'immobilier prend la seconde place. Les SICAV, l'Épargne Logement et l'assurance-vie se disputent la troisième marche du podium. Les actions sont reléguées au bas du classement.

Autant, sinon plus, que la situation socio-démographique, la possession ou la connaissance des produits financiers influe sur les préférences exprimées. Dans cette optique, le Livret A ressemble à l'option « par défaut » : on jette son dévolu sur lui par méconnaissance de l'univers des placements. A l'opposé, les actions apparaissent être affaire de spécialistes : les rares Français qui les identifient comme le bon placement sont coutumiers des SICAV, PEA et FCP.

On le voit, les actions, meilleur placement des années 80 et du début des années 90, sont loin d'avoir acquis la faveur de la majorité des Français. Des conditions « techniques » expliquent en partie cette désaffection. Malgré les facilités d'accès accordées aux petits porteurs lors des privatisations, les opérateurs, banques et sociétés de bourse ont du mal à offrir un service adapté aux petits portefeuilles et préfèrent orienter les placements de ces particuliers vers les outils de gestion collective, telles les SICAV, qui sont les seules

à permettre une diversification du risque. Car risque il y a, et c'est certainement sa crainte qui explique la faible cote d'amour des actions. Par exemple, pour près de huit Français sur dix (77 %), placer son argent en bourse en achetant des actions est une manière d'épargner trop risquée pour préparer sa retraite. Globalement, les Français considèrent que les actions ne sont pas adaptées pour les petits épargnants (76 % le pensent), qu'elles sont compliquées et réservées à des spécialistes (79 %).

Les Français et leur patrimoine : cinq comportements d'épargne

Cinq groupes de Français se distinguent sur « l'échelle du patrimoine » basée sur les biens patrimoniaux et les produits d'épargne qu'ils déclarent posséder. Les deux premiers groupes au patrimoine très limité ou inexistant représentent près d'un Français sur deux.

Aucun patrimoine (12 % des Français) – Ce sont des jeunes célibataires, étudiants ou chômeurs, des personnes dont les ressources financières sont assez faibles (moins de 8 000 francs mensuels par ménage). Ils ne possèdent même pas un livret d'épargne.

Un patrimoine très limité (34 %) – Il s'agit plutôt de jeunes actifs de moins de 30 ans, souvent ouvriers, dont les revenus sont faibles. Ils possèdent un ou deux éléments de patrimoine, principalement un livret A ou Bleu.

Les deux groupes suivants reflètent deux sensibilités différentes. La première favorise une épargne bancaire « traditionnelle », la seconde préfère nettement la pierre.

Une épargne « traditionnelle » (33 %) – Le livret, l'assurance-vie, l'épargne-logement, mais aussi le Plan d'Épargne Populaire plus récent, sont privilégiés par les personnes de 30 à 40 ans, disposant de revenus moyens, vivant en couple avec de jeunes enfants.

Un patrimoine immobilier (13 %) – La « pierre » est le placement préféré des travailleurs indépendants, des retraités, et plus généralement des personnes de plus de 40 ans vivant en zone rurale.

Un patrimoine diversifié (8 % des Français) – En haut de l'échelle du patrimoine se trouvent des individus âgés, diplômés, aisés, cadres supérieurs ou retraités. Ils possèdent en moyenne sept éléments de patrimoine, notamment des valeurs mobilières.

Les valeurs mobilières n'ont pas encore séduit les Français

Placements et biens possédés personnellement ou avec le conjoint

en %

	Ensemble des Français	Dont :	
		Français de - de 30 ans	Français de 60 ans et +
Un Livret A ou Livret Bleu	57,5	57,5	64,9
Le logement de résidence (<i>propriétaire stricto sensu</i>)	44,3	23,4	68,2
Une Assurance-vie	35,7	22,1	32,2
Un Plan ou un Compte Épargne Logement (PEL ou CEL)	31,9	32,6	21,6
Un Plan d'Épargne Populaire (PEP) ou Retraite (PER)	24,9	16,3	29,4
Des SICAV	17,7	10,5	24,3
Des terrains	11,6	4,0	16,1
Des Actions (hors SICAV ou FCP)	9,8	7,8	11,0
D'autres biens immobiliers (autres que son logement)	8,9	1,9	13,3
Un Livret B ou Livret Bancaire	8,7	7,8	12,8
Une résidence secondaire (ou plusieurs)	8,4	3,6	12,3
Un Plan d'Épargne en Actions (PEA)	8,2	2,7	12,9
Des Obligations (hors SICAV ou FCP)	5,4	3,0	8,7
Des Fonds Communs de Placements (FCP)	4,3	2,6	5,3
D'autres placements financiers	6,9	3,5	7,1

Source : CRÉDOC-AFB, 1994

L'épargne pour la retraite : une nouvelle donne dans l'univers des placements ?

Les prochaines années risquent de voir se modifier considérablement le paysage de l'épargne. Les craintes quant à l'évolution du système de retraite par répartition sont vives. Pour 38 % des non-retraités, la diminution de leurs ressources financières constitue le principal motif d'inquiétude concernant la retraite (alors que la diminution des facultés physiques et intellectuelles n'en inquiète « que » 21 %). Pour contrer cette inquiétude, certains Français agissent déjà tandis que d'autres se préparent psychologiquement à le faire : 29 % des non-retraités font déjà, ou ont déjà fait, des placements pour leur retraite, 30 % comptent en faire à l'avenir. Parmi les autres non-retraités, 16 % ne savent pas encore s'ils feront des placements en prévision de leur retraite. Ces chiffres donnent une idée de l'ampleur du phénomène qui a commencé à s'engager et qui pourra s'accroître, à plus ou moins long terme, lorsque les pouvoirs publics auront défini le cadre dans lequel pourrait s'insérer la procédure d'incitation à l'épargne personnelle pour la retraite. Ce cadre de la retraite par capitalisation comportera vraisemblablement un nouvel outil de placements du type « Fonds d'épargne pour la retraite ».

Le principe de la création de tels fonds en France trouve un écho favorable auprès de la population. Huit Français sur dix considèrent, en effet, que l'idée des fonds d'épargne pourrait être une bonne solution pour se constituer des compléments personnels de retraite. D'ailleurs, parmi les non-retraités qui comptent faire des placements à l'avenir, le Fonds d'épargne pour la retraite serait, *a priori*, l'une des toutes

premières solutions retenues, ceci avant l'assurance-vie, les livrets ou l'épargne-logement. Si l'on en croit les déclarations d'intention des non-retraités intéressés, l'existence de ces Fonds sera génératrice d'un flux d'épargne nouvelle qui devrait se constituer progressivement : la population concernée est encore relativement jeune et elle envisage souvent de commencer son effort d'épargne dans un avenir un peu lointain (8 ans en moyenne pour ceux qui comptent faire des placements pour leur retraite).

L'épargne-retraite épouse imparfaitement la logique de placements

Ces perspectives encourageantes pour l'épargne-retraite ne doivent pas cependant cacher quelques ambiguïtés. Alors que l'épargne-retraite se situe dans une optique de long terme, les Français privilégient le court terme : on l'a vu, un placement doit d'abord être, selon eux, disponible rapidement. Bien entendu, on sait que des « coups de pouce » fiscaux peuvent ébranler cette exigence : le succès de l'assurance-vie en témoigne. C'est dire qu'ils auront aussi une forte influence en matière d'épargne-retraite.

La nature même des placements aujourd'hui privilégiés par la population risque également d'être un obstacle. Le logement reste au cœur du patrimoine dans l'esprit des Français. La notion de « patrimoine » – sous-tendu d'objets palpables, visualisables – devance, dans l'échelle des valeurs des Français, celle de placement. De fait, nos concitoyens ne pensent pas que la possession du logement constitue l'élément stratégique d'une bonne préparation à la retraite, mais pour eux, être propriétaire est encore la stratégie dominante d'une vie d'actif. Il est probable que cette vision n'évoluera que lentement.

Quoi qu'il en soit, le besoin de « sécurité » envers ce qu'on appelait encore il y a peu de temps « ses vieux jours » reste aujourd'hui un sentiment largement partagé par la population. De plus, les non-retraités ont certes une image de la retraite empreinte de repos, de détente et de vie de famille, mais elle est aussi, pour eux, synonyme de période de voyage et de loisirs, signe de leur volonté de « rester des consommateurs » une fois le monde des actifs quitté. C'est dire que cela ne peut que favoriser le désir d'épargner pour sa retraite. Toujours est-il que si un outil spécifique d'épargne-retraite était créé – avec comme corollaire : longue durée, constance dans l'effort et indisponibilité des fonds investis –, celui-ci devra disposer d'atouts importants s'il veut séduire et s'imposer parmi les placements actuels. La proposition de formules souples, préservant les possibilités de choix, devrait constituer un de ces atouts. ■

Pour en savoir plus

- Les résultats présentés ici sont extraits d'un rapport du CRÉDOC effectué pour le compte de l'Association Française des Banques (F. Berthuit, G. Hatchuel, mai 1994).
- En ce qui concerne les performances réelles des différents placements, voir « De grandes évolutions dans les placements des ménages », V. Paquel, J.-J. Malpot, dans *L'État de la France 94-95*, Éditions La Découverte.
- Lire également *Les Français, l'épargne et le complément personnel de retraite*, Banque, n° 550, juillet-août 1994.

CRÉDOC

Consommation et Modes de Vie

●
Publication du Centre
de recherche pour l'étude
et l'observation
des conditions de vie
(CRÉDOC)

●
Directeur de la publication :

Robert Rochefort

●
Rédacteur en chef :

Yvon Rendu

●
Relations publiques :

Brigitte Ezvan

●
142, rue du Chevaleret, 75013 Paris

●
Tél. : (1) 40 77 85 01

●
Diffusion par abonnement uniquement

180 francs par an

●
Environ 10 numéros

●
Commission paritaire n° 2193

AD/PC/DC

●
Réalisation : La Souris : 45 21 09 61

Le CRÉDOC organise un séminaire de formation sur le thème
« les nouveaux comportements de consommation seront-ils durables ? »

le 24 janvier 1995 à Paris.

Renseignements, inscriptions et tarifs au :
(1) 40.77.85.63.